

ANNEXES COMPTES CONSOLIDÉS AU 30/06/2025



BOUYGUES

Ferme solaire de Culcairn en Australie réalisée par Bouygues Construction et Equans.

Donnons vie au progrès

SOMMAIRE

NOTE 1	FAITS SIGNIFICATIFS	3
NOTE 2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DU GROUPE	5
NOTE 3	ACTIF NON COURANT.....	7
NOTE 4	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	8
NOTE 5	PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES	9
NOTE 6	DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES	10
NOTE 7	VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	12
NOTE 8	CHIFFRE D'AFFAIRES	13
NOTE 9	RESULTAT OPERATIONNEL	15
NOTE 10	IMPOT	16
NOTE 11	INFORMATION SECTORIELLE.....	17
NOTE 12	ENGAGEMENTS HORS BILAN	25
NOTE 13	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	25
NOTE 14	DIFFERENDS ET LITIGES	25
NOTE 15	ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	28

Note 1 Faits significatifs

1.1 Faits significatifs du premier semestre 2025

Les principales opérations du premier semestre 2025 sont présentées ci-après :

- Le 20 juin 2024, le conseil d'administration de Bouygues Telecom a autorisé la cession de cinq sites MSC (data centres) du cœur de réseau en Île-de-France. En complément des deux sites cédés le 18 décembre 2024 (cf. note 1.2 de l'annexe), les trois sites restants ont été cédés en janvier 2025 pour 87 millions d'euros. Une plus-value de 12 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » en 2025 (cf. note 9 de l'annexe). Cette cession a été traitée comme une opération de cession-bail et conformément à la norme IFRS 16, le prix de cession a été classé dans l'état consolidé des flux de trésorerie en investissement pour la partie cédée pour un montant de 39 millions d'euros et en financement pour la partie conservée pour un montant de 48 millions d'euros, correspondant à la dette sur obligations locatives.
- Les 14 février et 28 février 2025, la loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale ont été adoptées. Les impacts constatés sur le premier semestre 2025 s'élèvent à environ 60 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Ils concernent principalement la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France (cf. note 10 de l'annexe) pour laquelle une charge de 58 millions d'euros a été comptabilisée en impôts (47 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2024

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2024 sont présentées ci-après :

- Le 22 février 2024, Bouygues Telecom a signé un protocole d'exclusivité avec le groupe La Poste, en vue d'acquérir 100% du capital de sa filiale La Poste Telecom, 1^{er} opérateur virtuel du marché français (détenue à date à 51% par le groupe La Poste et à 49% par SFR). La Poste Telecom regroupe 460 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires en 2024 de 339 millions d'euros (dont 320 millions d'euros facturés aux clients) contre 318 millions d'euros en 2023, avec une contribution de 57 millions d'euros au chiffre d'affaires du Groupe et une contribution nulle à son résultat net (part Groupe). L'opération effective a eu lieu le 15 novembre 2024, après obtention de l'accord de l'Autorité de la concurrence et de la résolution des divergences entre SFR et La Poste sur les modalités de réalisation. À cette date, un partenariat de distribution exclusif associant le groupe La Poste, La Banque Postale et La Poste Telecom a été signé.

Le prix d'acquisition s'élève à 972 millions d'euros et aucun complément de prix n'est prévu. La trésorerie acquise dans le cadre de cette opération s'établit à 2 millions d'euros. À la date de prise de contrôle, après une allocation préliminaire du coût d'acquisition aux relations clients (cf. note 3.1.1 de l'annexe), un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 921 millions d'euros.

Bouygues Telecom prévoit des coûts d'intégration de 2025 à 2027 pour préparer l'opération de migration réseau des clients dans les meilleures conditions. À l'issue de la migration d'environ 90% de ses clients Mobile sur le réseau de Bouygues Telecom, la contribution de l'acquisition de La Poste Telecom atteindrait environ 140 millions d'euros d'EBITDA après Loyer par an à partir de 2028.

- Le 27 février 2024, Bouygues Telecom a annoncé qu'elle n'exercera pas en 2024 l'option d'achat, dont la période d'exercice s'étendait du 15 mars au 15 juin 2024, qui lui permettrait de détenir 51% de la co-entreprise SDAIF détenue avec Vauban Infrastructure Partners.
- Le 8 avril 2024, Bouygues Immobilier a engagé une procédure d'information et consultation des instances de représentation du personnel préalable à la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, privilégiant le volontariat et le reclassement interne, portant sur 225 postes. Le plan a été clôturé le 28 août 2024 au regard des résultats atteints lors de la phase de volontariat qui a conduit à la suppression de 221 postes par des mobilités internes dans le Groupe et

des départs volontaires. Ces mesures ont commencé à porter leurs fruits fin 2024, pour un effet plein attendu en 2025. Le coût relatif aux mesures annoncées a été enregistré en 2024 en « Autres charges opérationnelles ». L'entreprise poursuit sa nécessaire adaptation au potentiel de son marché, ainsi qu'à son carnet de commandes et son portefeuille d'opérations, avec pour objectif prioritaire de préparer l'avenir dans un monde en profonde mutation, où se loger reste un besoin essentiel pour bon nombre de Français.

- Le 20 juin 2024, le conseil d'administration de Bouygues Telecom a autorisé la cession de cinq sites MSC (data centres) du cœur de réseau en Île-de-France. Le 18 décembre 2024, deux sites ont été cédés pour 63 millions d'euros. Une plus-value de 7 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » en 2024. Cette cession a été traitée comme une opération de cession-bail et conformément à la norme IFRS 16, le prix de cession a été classé dans l'état consolidé des flux de trésorerie en investissement pour la partie cédée pour un montant de 27 millions d'euros et en financement pour la partie conservée pour un montant de 36 millions d'euros, correspondant à la dette sur obligations locatives. La valeur nette comptable de trois autres sites a été reclassée en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2024 pour un montant de 59 millions d'euros.
- Le 31 juillet 2024, le groupe Newen (devenu Studio TF1 au premier trimestre 2025) a finalisé l'acquisition d'une participation de 63% du capital de Johnson Production Group, un des acteurs majeurs de la production et de la distribution de téléfilms dans le monde, basé aux Etats-Unis.

Johnson Production Group (JPG) a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 60 millions de dollars (soit environ 55 millions d'euros) au cours de l'exercice 2023. En 2024, la contribution au chiffre d'affaires du Groupe est de 24 millions d'euros. Le prix d'acquisition à la date de réalisation de l'opération s'élève à 83 millions d'euros. La trésorerie acquise dans le cadre de cette acquisition s'établit à 4 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, dans l'attente de la finalisation de l'allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 47 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net est de 68 millions d'euros. Au 30 juin 2025, le goodwill provisoire s'élève à 39 millions d'euros.

- Le 26 septembre 2024, TF1 a signé un accord de cession concernant l'ensemble des classes de produits et services de l'une de ses marques à l'exception de celles relatives aux activités audiovisuelles, de divertissements et à l'hôtellerie pour un prix de cession de 27 millions d'euros. Le résultat de cession de cette marque est présenté en « Autres produits et charges d'exploitation ». Le prix de cession a été encaissé début octobre 2024.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 30 juin 2025

- Le 29 avril 2025, Bouygues Immobilier a signé, avec le promoteur polonais Develia, un « Share Purchase Agreement » (SPA) dans le cadre de la cession des titres de sa filiale polonaise Bouygues Immobilier Polska. Ce dernier était conditionné à l'obtention de l'accord de l'autorité de la concurrence polonaise. Celle-ci a donné son accord le 7 juillet 2025 et la cession des parts a été conclue le 10 juillet 2025. Les actifs et passifs de la société Bouygues Immobilier Polska ont été reclassés au bilan respectivement en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » pour 75 millions d'euros et en « Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente » pour 46 millions d'euros. La contribution de Bouygues Immobilier Polska au chiffre d'affaires semestriel est de 35 millions d'euros.
- Le 30 juillet 2025, Bouygues Telecom et SFR ont annoncé être entrés en négociations exclusives avec Phoenix Tower International en vue de lui céder 100% du capital et des droits de vote de la société Infracos, société commune créée en 2014 entre Bouygues Telecom et SFR dans le cadre de la mise en œuvre des accords dits « Crozon » permettant le déploiement et l'exploitation de sites radios mutualisés en zone moins dense. Bouygues Telecom et SFR détiennent chacun 50% de la société Infracos.

Cette cession devrait avoir un impact positif sur l'endettement financier net du Groupe, compris entre 300 et 350 millions d'euros.

L'opération, soumise au processus de consultation des instances représentatives du personnel, devrait être finalisée d'ici la fin d'année 2025, sous réserve notamment de l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des Autorités de Concurrence, de l'ARCEP et du Ministre chargé de l'économie au titre des investissements étrangers.

Note 2 Principes et méthodes comptables du Groupe

2.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés intermédiaires condensés de Bouygues et de ses filiales (« le Groupe ») au 30 juin 2025 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. S'agissant de comptes condensés, ils doivent être lus en relation avec les comptes consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 présentés dans le document d'enregistrement universel déposé le 25 mars 2025 auprès de l'AMF.

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par l'ancien International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »), à présent appelé IFRS Interpretation Committee, ou émises par l'organisme qui l'a précédé, le Standing Interpretation Committee (« SIC »), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 30 juin 2025, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne.

Les comptes sont présentés en millions d'euros (sauf mention contraire), devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe, et intègrent le bilan, le compte de résultat, l'état des produits et charges comptabilisés, le tableau de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et l'annexe.

Les comptes consolidés intermédiaires condensés du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses six métiers. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 30 juillet 2025.

2.2 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 juin 2025 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états financiers au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2024.

La Direction du Groupe a établi les comptes consolidés intermédiaires condensés en prenant en compte des estimations et hypothèses telles que décrites en note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2024.

Les méthodes d'évaluation spécifiques aux comptes consolidés intermédiaires condensés sont les suivantes :

- Lors des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt des sociétés au titre de la période est évaluée selon les principes définis par la norme IAS 34 sur la base de la meilleure estimation du taux d'imposition annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice appliqué au résultat avant impôt de la période (sauf pour les sociétés françaises de l'intégration fiscale de Bouygues SA dont la charge d'impôt est appréciée selon une imposition réelle à la fin de période).
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des avantages du personnel correspondent au prorata des charges estimées sur l'année, calculées sur la base des hypothèses actuarielles et des prévisions réalisées au 31 décembre 2024. Les effectifs, les salaires ou les hypothèses actuarielles sont mis à jour lorsque l'impact est significatif.

La rémunération de supports de trésorerie et équivalents de trésorerie classée dans les annexes aux états financiers de l'exercice clos au 30 juin 2024 en « Autres produits financiers » pour 26 millions d'euros a été reclassée en 2025 au sein du « Coût de l'endettement financier net » en « Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie ».

A compter de l'arrêté annuel 2024, le Groupe a apporté deux modifications de présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie sans impact sur le flux de trésorerie du premier semestre 2024 ni sur les sous-totaux le composant. La première modification concerne la suppression de la ligne « Autres variations de périmètre : trésorerie des sociétés acquises ou cédées »,

désormais répartie entre « Prix d'acquisition des activités consolidées net de la trésorerie des sociétés acquises » et « Prix de cession des activités consolidées net de la trésorerie des sociétés cédées ». La deuxième modification est relative à la « Variation des dettes financières courantes et non courantes » qui est désormais détaillée en « Augmentation des dettes financières courantes et non courantes » et « Diminution des dettes financières courantes et non courantes ». Les soldes des « Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement » et « Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement » du premier semestre 2024 demeurent inchangés. Par conséquent, le tableau de flux de trésorerie du premier semestre 2024 publié reste inchangé.

L'application au premier semestre 2024 de ces modifications de présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie se serait traduite par :

- Une augmentation de 6 millions d'euros du « Prix d'acquisition des activités consolidées net de la trésorerie des sociétés acquises » et un impact nul en « Prix de cession des activités consolidées net de la trésorerie des sociétés cédées » ;
- La décompensation du flux de trésorerie positif lié aux opérations de financement du premier semestre 2024 de 1 million d'euros en une augmentation de 72 millions d'euros et une diminution de 71 millions d'euros.

2.3 Nouvelles normes et interprétations IFRS

Au 30 juin 2025, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2024, à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2025.

- Principaux amendements significatifs en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2025
 - Amendements à IAS 21 – Absence de convertibilité
Le 12 novembre 2024, la Commission européenne a adopté les amendements à la norme IAS 21 relatifs à l'absence de convertibilité d'une monnaie.
Ces amendements viennent préciser quand une monnaie est convertible et comment déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas. Le Groupe n'a pas identifié de transactions en devises non convertibles au 30 juin 2025.
- Principales normes, amendements et interprétations essentiels publiés par l'IASB, non adoptés par l'Union européenne :
 - IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers
Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers ». IFRS 18 remplacera IAS 1 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées afin de permettre aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur la performance financière des entreprises au travers de trois axes principaux :
 - L'amélioration de la comparabilité du compte de résultat avec l'introduction de nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et la mise en place de sous-totaux obligatoires ;
 - L'amélioration des informations communiquées sur les indicateurs de performance ; et
 - La revue de la pertinence des informations à communiquer dans les états financiers ou dans les notes annexes afin que celles-ci soient le plus utiles aux investisseurs.

La norme IFRS 18, sous réserve de son adoption par l'Union européenne, sera applicable au 1^{er} janvier 2027 avec une application rétrospective. Elle pourra faire l'objet d'une application anticipée dès 2026. Son impact sur la présentation des états financiers et des annexes aux états financiers est en cours d'analyse par le Groupe. A ce stade, il n'est pas prévu d'anticiper son application.

Note 3 Actif non courant

3.1 Goodwill

3.1.1 Évolution de la valeur nette sur le premier semestre 2025

	Valeur nette
31/12/2024	13 652
Changements de périmètre	23
Pertes de valeur	
Autres mouvements (écarts de conversion et autres) ^a	(40)
30/06/2025	13 635

(a) dont 33 millions d'euros d'impacts négatifs liés aux écarts de conversion

Les goodwill au 30 juin 2025 relatifs aux acquisitions significatives ayant eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2024 sont présentés ci-dessous. Après finalisation de l'allocation du prix payé, le goodwill relatif à Johnson Production Group est de 39 millions d'euros, en diminution de 8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024 (reconnaissance d'impôts différés et écart de conversion).

	Johnson Production Group	La Poste Telecom ^a
UGT	TF1	Bouygues Telecom
Prix d'acquisition (I)	83	972
Actifs nets acquis hors goodwill : (II)	(24)	23
Actif non courant	(30)	(59)
Actif courant	(18)	(82)
Passif non courant		24
Passif courant	24	140
Affectation du prix d'acquisition : (III)	(39)	(74)
Écarts d'évaluation incorporels	(45)	(100)
Écarts d'évaluation corporels		
Autres écarts d'évaluation (Impôts différés et autres)	6	26
Part non acquise (IV)	22	
Goodwill (I)+(II)+(III)+(IV)	42	921
Écarts de conversion	(3)	
Goodwill au 30/06/2025	39	921

(a) le goodwill de La Poste Telecom deviendra définitif au quatrième trimestre 2025

3.1.2 Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

UGT	30/06/2025		31/12/2024	
	Total	Bouygues ou filiales (%)	Total	Bouygues ou filiales (%)
Colas ^a	1 570	100,00	1 560	100,00
Bouygues Construction ^b	254	100,00	258	100,00
Equans ^a	6 147	100,00	6 154	100,00
Bouygues Telecom ^a	4 323	90,53	4 323	90,53
TF1 ^a	1 341	46,58	1 357	46,10
TOTAL	13 635		13 652	

(a) Goodwill sur acquisitions réalisées par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau de Bouygues SA sur l'UGT

(b) Goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement

En l'absence d'indice de perte de valeur, les goodwill comptabilisés au 30 juin 2025 n'ont pas fait l'objet d'un nouveau test de dépréciation.

3.2 Coentreprises et entités associées

La quote-part du résultat des coentreprises et entités associées est détaillée par métier en note 11 de l'annexe.

	Valeur nette
31/12/2024	1 711
Quote-part du résultat de la période	(4)
Écarts de conversion	(15)
Autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(2)
Résultat net et produits et charges nets comptabilisés	(21)
Distribution de dividendes, investissements et augmentations de capital, cessions, virements de rubriques et autres mouvements	29 ^a
30/06/2025	1 719

(a) dont 43 millions d'euros d'augmentations de capital réalisées par Bouygues Telecom (incluant 28 millions d'euros chez Nexloop et 12 millions d'euros chez Cellnex France Infrastructures), 35 millions d'euros liés à l'acquisition de 24% de Tipco Foods par Colas et 66 millions d'euros d'encaissement de dividendes (principalement 32 millions d'euros chez Colas, 19 millions d'euros chez Bouygues Construction et 12 millions d'euros chez Equans)

Note 4 Information sur les capitaux propres consolidés

4.1 Capital de Bouygues SA

Au 30 juin 2025, le capital social de Bouygues SA est constitué de 382 851 284 actions, d'une valeur nominale d'un euro. Ce capital comprend 2 024 413 actions détenues en propre (hors contrat de liquidité) dont 1 388 858 actions sont destinées à être annulées pour 48 millions d'euros et 635 555 actions sont destinées à des plans d'actions gratuites pour 22 millions d'euros.

	31/12/2024	Flux 2025		30/06/2025
		Augmentation	Réduction	
Actions	378 957 797	3 893 487		382 851 284
NOMBRE DE TITRES	378 957 797	3 893 487		382 851 284
Nominal	1 €			1 €
CAPITAL EN EUROS	378 957 797	3 893 487		382 851 284

Les augmentations de capital de 3 893 487 actions réalisées au cours du premier semestre 2025 correspondent à l'exercice d'options de souscription pour un montant de 130 millions d'euros. Au cours du premier semestre 2025, Bouygues SA n'a pas racheté d'actions propres complémentaires, hors contrat de liquidité, et le nombre d'actions destinées à des plans d'actions gratuites est en réduction de 237 498 actions à la suite des livraisons effectuées pour 8 millions d'euros.

Note 5 Provisions non courantes et courantes

5.1 Provisions non courantes

Au 30 juin 2025, les provisions non courantes s'élèvent à 2 584 millions d'euros :

	Avantages du personnel ^a	Litiges, contentieux, réclamations, travaux ^b	Garanties données ^c	Autres provisions non courantes ^d	Total
31/12/2024	859	327	700	748	2 634
Écarts de conversion	(2)	(1)	(10)	(7)	(20)
Dotations	49	16	32	32	129
Reprises sur provisions utilisées	(36)	(11)	(30)	(28)	(105)
Reprises sur provisions non utilisées	(1)	(10)	(9)	(12)	(32)
Gains et pertes actuariels	(6)				(6) ^e
Virements de rubriques et autres mouvements	2	1	1	(18)	(14)
30/06/2025	866	320	684	714	2 584 ^f

Les provisions sont valorisées en fonction de la meilleure estimation du risque par le management. Les provisions pour litiges, contentieux, réclamations et travaux concernent principalement Colas, Bouygues Construction, Equans et Bouygues Telecom. L'indication de provisions individualisées n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

(a) Avantages du personnel	866
Indemnités de fin de carrière (IFC)	594
Médailles du travail	176
Autres avantages du personnel long terme	96
(b) Litiges, contentieux, réclamations, travaux	320
Provisions sur litiges clients	63
Réclamations sous-traitants	42
Autres litiges de personnel et divers	215
(c) Garanties données	684
Provisions garanties décennales	579
Provisions garanties complémentaires Bâtiment Génie civil/Travaux publics	105
(d) Autres provisions non courantes	714
Provisions risques divers étrangers	29
Provisions risques sur sociétés non contrôlées (y compris pertes au-delà de l'investissement initial des sociétés MEQ)	199
Démantèlement et remise en état des sites	311
Provisions Contrôle Organismes sociaux	77
Autres provisions non courantes	98

(e) Les écarts actuariels au titre des avantages du personnel figurent pour 3 millions d'euros dans l'état consolidé des produits et charges comptabilisés, incluant les écarts actuariels négatifs pour 3 millions d'euros sur les régimes surfinancés présentés à l'actif

(f) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions non courantes s'établissent à 60 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 62 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ils sont constitués de provisions pour garanties données pour 52 millions d'euros et de provisions pour litiges et contentieux pour 8 millions d'euros. La variation de la période s'explique par des écarts de conversion.

5.2 Provisions courantes

Au 30 juin 2025, les provisions liées au cycle d'exploitation s'élèvent à 1 991 millions d'euros :

Provisions liées à l'exploitation	Provisions garanties données aux clients	Provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers	Provisions pour pertes à terminaison chantiers	Autres provisions courantes ^a	Total
31/12/2024	110	541	812	629	2 092
Écarts de conversion	(2)	(12)	(28)	(12)	(54)
Changements de périmètre				1	1
Dotations	17	74	186	131	408
Reprises sur provisions utilisées	(11)	(68)	(187)	(120)	(386)
Reprises sur provisions non utilisées	(2)	(23)	(39)	(14)	(78)
Virements de rubriques et autres mouvements	2	23	(19)	2	8
30/06/2025	114	535	725	617	1 991 ^b

Les provisions pour risques chantiers, travaux et fin de chantiers et pour pertes à terminaison concernent principalement Colas, Bouygues Construction et Equans. L'indication de provisions individualisées n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

(a) Autres provisions courantes :	617
Provisions pour réassurance	92
Provisions pour restructuration	14
Provisions pour remise en état des sites (courant)	33
Provisions courantes diverses	478

(b) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions courantes s'établissent à 70 millions d'euros au 30 juin 2025 et restent stables par rapport au 31 décembre 2024. Ils sont constitués de provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers pour 19 millions d'euros, de provisions pour pertes à terminaison pour 7 millions d'euros et d'autres provisions courantes pour 44 millions d'euros.

Note 6 Dettes financières non courantes et courantes

6.1 Répartition des emprunts

	Dettes financières courantes		Dettes financières non courantes	
	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	71	107	8 753	8 760
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	308	264	1 410	1 542
Emprunts et dettes financières divers	38	45	134	165
TOTAL DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES	417	416	10 297	10 467

Les dettes financières non courantes et courantes s'établissent à 10 714 millions d'euros au 30 juin 2025 et restent stables par rapport au 31 décembre 2024.

6.2 Covenants et trigger events

Les emprunts obligataires comportent une clause de change of control (clause de changement de contrôle de Bouygues SA). Les crédits bancaires contractés par Bouygues SA ne comportent ni covenant financier ni trigger event. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

6.3 Programmes de cession de créances et d'affacturage inversé

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 (principalement lorsque les risques d'insolvabilité du débiteur, de retard de paiement et de dilution sont transférés en substance à un tiers) a conduit le Groupe à décomptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes. Le montant de créances cédées décomptabilisées au 30 juin 2025 est de 108 millions d'euros (119 millions d'euros au 30 juin 2024) contre 265 millions d'euros au 31 décembre 2024 (437 millions d'euros au 31 décembre 2023). Ces cessions sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie en variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

Au cours du second trimestre 2025, Bouygues Telecom a cédé à une institution financière une partie des prêts accordés à ses clients pour financer l'acquisition d'un terminal mobile. A ce titre, 83 millions d'euros ont été encaissés fin juin 2025.

Le Groupe dispose également d'un programme de titrisation de créances commerciales, principalement par l'intermédiaire de sa filiale Bouygues Telecom, dont le montant, comptabilisé en « Emprunts et dettes financières divers », s'élève à 594 millions d'euros au 30 juin 2025 (626 millions d'euros au 30 juin 2024) contre 595 millions d'euros au 31 décembre 2024 (623 millions d'euros au 31 décembre 2023). Dans la mesure où ce programme n'est pas déconsolidant, il n'a pas d'incidence sur l'endettement financier net du Groupe. Dans l'état consolidé des flux de trésorerie, la trésorerie encaissée est présentée en « Augmentation des dettes financières courantes et non courantes ».

Le Groupe a mis en place chez Bouygues Telecom des programmes d'affacturage inversé dans lesquels des dettes fournisseurs sont cédées à des établissements financiers. Ces programmes tripartites proposent la possibilité pour les fournisseurs concernés (dont le règlement en France peut aller jusqu'à 60 jours après la date de la facture) de bénéficier d'un paiement anticipé en contrepartie d'un escompte et pour Bouygues Telecom de bénéficier d'un allongement du délai de paiement accordé par les établissements financiers qui peut aller jusqu'à 90 jours au-delà du délai contractuel.

Bouygues Telecom a mis en place deux programmes pour des durées indéterminées, le premier sans montant maximum (avec un fournisseur de terminaux dont le délai de paiement contractuel est de 30 jours) et le second pour un montant maximum de 110 millions d'euros (avec des fournisseurs de terminaux et d'équipements de réseau dont les délais de paiement contractuels sont de 45 à 60 jours).

Le détail de ces deux programmes est présenté ci-dessous :

	30/06/2025			30/06/2024			31/12/2024		
	Bouygues Telecom			Bouygues Telecom			Bouygues Telecom		
	1er Programme	2ème Programme	Total	1er Programme	2ème Programme	Total	1er Programme	2ème Programme	Total
Factures émises depuis moins de 60 jours	21	17	38	25	17	42	54	64	118
Factures émises depuis plus de 60 jours à 90 jours	35	2	37	33	2	35	67	36	103
Factures émises depuis plus de 90 jours	32		32	22		22	39	9	48
TOTAL AFFACTURAGE INVERSÉ	88	19	107	80	19	99	160	109	269

Les dettes concernées par ces programmes sont comptabilisées en « Fournisseurs et comptes rattachés ». L'état consolidé des flux de trésorerie n'est pas impacté lors du recours à ces programmes. Le paiement est présenté en « Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité » à l'extinction des dettes fournisseurs.

Au 30 juin 2025, la totalité des montants concernés par ces programmes d'affacturage inversé a été réglée par les établissements financiers aux fournisseurs et Bouygues Telecom a bénéficié d'une extension des délais contractuels pour 98 millions d'euros (218 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Note 7 Variation de l'endettement financier net

	31/12/2024	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de trésorerie	Variations des justes valeurs	Autres mouvements	30/06/2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 567	(67)		(2 176)		(19)	3 305
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(749)	(80)	(1)	(277)		2	(1 105)
TRESORERIE NETTE (A) *	4 818	(147)	(1)	(2 453)		(17)	2 200
Dettes financières non courantes	10 467	(41)		(142)	34 ^b	(21)	10 297
Dettes financières courantes	416	(5)		31	(1)	(24)	417
Instruments financiers nets	1	1			12		14
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (B)	10 884	(45)		(111)	45	(45)	10 728
ENDETTEMENT FINANCIER NET (A) - (B)	(6 066)	(102)	(1)	(2 342)	(45)	28 ^c	(8 528)

(a) diminution de la trésorerie nette sur le premier semestre 2025 de 2 618 millions d'euros analysée dans l'état consolidé des flux de trésorerie

(b) dont 34 millions d'euros représentant l'écart entre les intérêts sur les emprunts obligataires payés aux taux coupons et le coût de l'endettement financier net comptabilisé au taux couvert tel que présenté dans la CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés

(c) dont 21 millions d'euros chez Bouygues Telecom liés à un paiement de complément de prix de BTBD figurant en « Dettes nettes sur activités consolidées » dans l'état consolidé des flux de trésorerie et 9 millions d'euros chez Bouygues Immobilier et TF1 en lien avec le reclassement des dettes financières courantes et non courantes et de la trésorerie des actifs et passifs détenus en vue de la vente

Note 8 Chiffre d'affaires

8.1 Analyse par métier

Le chiffre d'affaires par métier est présenté après élimination du chiffre d'affaires inter-activités.

	1 ^{er} semestre 2025				1 ^{er} semestre 2024			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Colas	3 031	3 817	6 848	26	3 012	3 815	6 827	26
Bouygues Construction	1 960	3 198	5 158	19	1 882	3 005	4 887	19
Bouygues Immobilier	608	40	648	2	549	65	614	2
Equans	3 079	6 119	9 198	34	3 124	6 192	9 316	35
Bouygues Telecom	3 886		3 886	15	3 755		3 755	14
TF1	964	121	1 085	4	965	120	1 085	4
Bouygues SA et autres	7	40	47		4	28	32	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	13 535	13 335	26 870	100	13 291	13 225	26 516	100

	2 ^{ème} trimestre 2025				2 ^{ème} trimestre 2024			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Colas	1 721	2 418	4 139	29	1 727	2 468	4 195	30
Bouygues Construction	1 048	1 621	2 669	19	952	1 523	2 475	18
Bouygues Immobilier	339	20	359	3	296	37	333	2
Equans	1 562	3 049	4 611	32	1 555	3 176	4 731	33
Bouygues Telecom	1 908		1 908	13	1 867		1 867	13
TF1	508	66	574	4	517	65	582	4
Bouygues SA et autres	6	19	25		3	16	19	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	7 092	7 193	14 285	100	6 917	7 285	14 202	100

La ventilation du chiffre d'affaires par nature et métier figure en note 11 de l'annexe.

8.2 Analyse par activité

	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2025	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2024
Colas	6 890	6 856
Bouygues Construction	5 205	4 945
Bouygues Immobilier	648	614
dont Logement	611	606
dont Tertiaire	37	8
Equans	9 231	9 351
Bouygues Telecom	3 910	3 785
dont Chiffre d'affaires Services ^a	3 202	3 066
dont Autres ^b	708	719
TF1	1 103	1 104
dont Média	975	984
dont Studio TF1	128	120
Bouygues SA et autres	118	107
Chiffre d'affaires inter-activités	(235)	(246)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	26 870	26 516

(a) Le chiffre d'affaires facturé aux clients de Bouygues Telecom à s'élève à 3 223 millions d'euros au premier semestre 2025 contre 3 063 millions d'euros au premier semestre 2024.

(b) Le chiffre d'affaires Autres comprend notamment : (i) les ventes de terminaux, d'accessoires, d'assurances ou autres ; (ii) les revenus d'itinérance ; (iii) les prestations de services autres que télécoms (construction de sites ou installation de lignes FTTH) et (iv) le cofinancement publicitaire.

	Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2025	Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2024
Colas	4 162	4 212
Bouygues Construction	2 684	2 501
Bouygues Immobilier	359	333
dont Logement	324	330
dont Tertiaire	35	3
Equans	4 625	4 749
Bouygues Telecom	1 920	1 886
dont Chiffre d'affaires Services ^a	1 597	1 543
dont Autres ^b	323	343
TF1	583	592
dont Média	514	531
dont Studio TF1	69	61
Bouygues SA et autres	62	56
Chiffre d'affaires inter-activités	(110)	(127)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	14 285	14 202

(a) Le chiffre d'affaires facturé aux clients de Bouygues Telecom s'élève à 1 608 millions d'euros au deuxième trimestre 2025 contre 1 541 millions d'euros au deuxième trimestre 2024.

(b) Le chiffre d'affaires Autres comprend notamment : (i) les ventes de terminaux, d'accessoires, d'assurances ou autres ; (ii) les revenus d'itinérance ; (iii) les prestations de services autres que télécoms (construction de sites ou installation de lignes FTTH) et (iv) le cofinancement publicitaire.

8.3 Analyse par zone géographique

	1 ^{er} semestre 2025		1 ^{er} semestre 2024	
	Total	%	Total	%
France	13 535	50	13 291	50
Union européenne (26 membres)	3 898	15	4 006	15
Autres pays européens	4 039	15	4 080	15
Afrique	799	3	684	3
Moyen-Orient	108		160	1
Amérique du Nord	2 717	10	2 759	10
Amérique Centrale et du Sud	280	1	285	1
Asie-Pacifique	1 494	6	1 251	5
TOTAL	26 870	100	26 516	100

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2025 réalisé au sein des autres pays européens est constitué pour 71% par le Royaume-Uni et pour 27% par la Suisse (respectivement 72% et 26% pour le premier semestre 2024), essentiellement dans les activités d'énergies et services et de construction.

	2 ^{ème} trimestre 2025		2 ^{ème} trimestre 2024	
	Total	%	Total	%
France	7 092	50	6 917	49
Union européenne (26 membres)	2 127	15	2 184	15
Autres pays européens	2 049	14	2 130	15
Afrique	426	3	372	3
Moyen-Orient	48		70	
Amérique du Nord	1 715	12	1 767	13
Amérique Centrale et du Sud	112	1	134	1
Asie-Pacifique	716	5	628	4
TOTAL	14 285	100	14 202	100

Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2025 réalisé au sein des autres pays européens est constitué pour 70% par le Royaume-Uni et pour 28% par la Suisse (respectivement 70% et 26% pour le second trimestre 2024), essentiellement dans les activités d'énergies et services et de construction.

8.4 Carnet de commandes

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Activités de construction	32 964	31 040	32 232
dont Colas	14 957	14 081	13 124
dont Bouygues Construction	17 213	15 949	18 185
dont Bouygues Immobilier	794 ^a	1 010	923
Equans	25 840	26 493	25 446

(a) Le carnet de commandes de Bouygues Immobilier comprend celui de Bouygues Immobilier Polska pour 57 millions d'euros, cédée le 10 juillet 2025 (cf. note 1.3 de l'annexe).

Note 9 Résultat opérationnel

	1 ^{er} semestre		2 ^{ème} trimestre	
	2025	2024	2025	2024
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	743	702	703	699
Autres produits opérationnels	13		(1)	
Autres charges opérationnelles	(68)	(106)	(35)	(64)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	688	596	667	635

La répartition par métier du résultat opérationnel courant et du résultat opérationnel est présentée en note 11 de l'annexe.

1^{er} semestre 2025

Les autres charges opérationnelles nettes s'élèvent à 55 millions d'euros pour le Groupe. Elles se décomposent de la manière suivante :

- 51 millions d'euros de coûts liés aux dispositifs d'incitation à la performance chez Equans, Bouygues SA et TF1 ;
- 14 millions d'euros de coûts de réorganisation et d'intégration, dont des coûts liés à un plan de mobilité chez Bouygues Telecom et des coûts d'intégration chez Equans ;
- 3 millions d'euros de coûts en lien avec un changement de réglementation chez Bouygues Construction ; et
- 13 millions d'euros d'autres produits opérationnels chez Bouygues Telecom, principalement liés à la cession de trois data centres (cf. note 1.1 de l'annexe).

1^{er} semestre 2024

Les autres charges opérationnelles nettes s'élèvent à 106 millions d'euros pour le Groupe. Elles se décomposent de la manière suivante :

- 52 millions d'euros de coûts liés aux dispositifs d'incitation à la performance chez Equans, Bouygues SA et TF1 ;
- 41 millions d'euros de coûts de réorganisation et d'intégration, dont 23 millions d'euros de charges de restructuration chez Bouygues Immobilier au titre de la première phase du plan de sauvegarde de l'emploi (volontariat et reclassement interne) et des départs actés au premier trimestre 2024 (cf. note 1.2 de l'annexe), 8 millions d'euros de coûts en lien avec l'accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels chez TF1, 6 millions d'euros de coûts d'intégration chez Equans et 4 millions d'euros de coûts de réorganisation chez Bouygues Telecom ;
- 9 millions d'euros d'autres charges opérationnelles chez Bouygues Telecom, dont 5 millions d'euros de charges en lien avec des contrôles fiscaux ; et
- 3 millions d'euros de coûts en lien avec un changement de réglementation chez Bouygues Construction.

Note 10 Impôt

La charge d'impôt s'élève à 268 millions d'euros au premier semestre 2025.

	1 ^{er} semestre		2 ^{ème} trimestre	
	2025	2024	2025	2024
PRODUIT / (CHARGE) D'IMPÔT	(268)	(162)	(205)	(155)

La variation de 106 millions d'euros s'explique notamment par la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France prévue par la loi de finances 2025 pour 58 millions d'euros, incluant la surtaxe basée sur le résultat taxable 2024 (charge de 43 millions d'euros) et une partie de la surtaxe basée sur le résultat taxable 2025 comptabilisée selon la méthode du taux effectif d'impôt (charge de 15 millions d'euros).

Le taux effectif d'impôt est de 54% au premier semestre 2025 contre 39% au premier semestre 2024. Hors contribution exceptionnelle à l'impôt sur les bénéfices en France, le taux effectif d'impôt du premier semestre 2025 s'élève à 42% et s'explique principalement par des pertes à l'étranger n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs ainsi que par des dépenses non déductibles constituant des différences permanentes.

Note 11 Information sectorielle

Les contributions par métier aux principaux agrégats du Groupe sont les suivantes :

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT								
1^{er} SEMESTRE 2025								
Publicité						782		782
Prestations de services	264	394	18	2 482	3 202	297	117	6 774
Autres produits sur activités de construction	5 304	4 761	630	6 627			1	17 323
Autre chiffre d'affaires	1 322	50		122	708	24		2 226
Chiffre d'affaires total	6 890	5 205	648	9 231	3 910	1 103	118	27 105
Chiffre d'affaires inter-activités	(42)	(47)		(33)	(24)	(18)	(71)	(235)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC								
CLIENTS EXTERNES	6 848	5 158	648	9 198	3 886	1 085	47	26 870
Achats consommés	(3 185)	(3 037)	(436)	(4 252)	(390)	(390)	49	(11 641)
Charges de personnel	(2 113)	(1 258)	(58)	(3 352)	(465)	(207)	(57)	(7 510)
Charges externes	(1 474)	(764)	(116)	(1 102)	(1 706)	(194)	87	(5 269)
Impôts et taxes	(88)	(50)	(10)	(37)	(160)	(45)	(3)	(393)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations hors amortissement et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(123)	(50)	(3)	(84)	(668)	(181)	(8)	(1 117)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(10)	22	(2)	(58)	(31)	2	(14)	(91)
Autres charges nettes (-) / Autres produits nets (+)	29	129	(31)	51	(160)	61	(132)	(53)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	(116)	150	(8)	364	306	131	(31)	796
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(4)	(1)			(18)	(7)	(23)	(53)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(120)	149	(8)	364	288	124	(54)	743
Autres produits opérationnels					13			13
Autres charges opérationnelles		(3)		(33)	(10)	(5)	(17)	(68)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(120)	146	(8)	331	291	119	(71)	688
Coût de l'endettement financier net (-) / Produit de l'excédent financier net (+)	(7)	47	(9)	18	(61)	4	(92)	(100)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(23)	(3)	(1)	(9)	(22)	(1)	(1)	(60)
Autres charges financières nettes (-) / Autres produits financiers nets (+)	(2)	7		(13)	(21)	1	(1)	(29)
Impôt	(5)	(77)	3	(108)	(80)	(43)	42	(268)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	12	3	(8)	16	(32)		5	(4)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(145)	123	(23)	235	75	80	(118)	227
Résultat net des activités abandonnées								
RÉSULTAT NET	(145)	123	(23)	235	75	80	(118)	227
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(144)	122	(22)	234	66	36	(119)	173

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT								
1^{er} SEMESTRE 2024								
Publicité						802		802
Prestations de services	264	379	24	2 286	3 066	278	107	6 404
Autres produits sur activités de construction	5 224	4 506	590	6 928				17 248
Autre chiffre d'affaires	1 368	60		137	719	24		2 308
Chiffre d'affaires total	6 856	4 945	614	9 351	3 785	1 104	107	26 762
Chiffre d'affaires inter-activités	(29)	(58)		(35)	(30)	(19)	(75)	(246)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC								
CLIENTS EXTERNES								
	6 827	4 887	614	9 316	3 755	1 085	32	26 516
Achats consommés	(3 224)	(2 862)	(443)	(4 529)	(303)	(385)	51	(11 695)
Charges de personnel	(2 117)	(1 281)	(63)	(3 283)	(459)	(209)	(67)	(7 479)
Charges externes	(1 488)	(790)	(118)	(1 201)	(1 697)	(200)	114	(5 380)
Impôts et taxes	(87)	(48)	(17)	(32)	(144)	(50)	(3)	(381)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations hors amortissement et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(134)	(51)	(5)	(80)	(611)	(156)	(7)	(1 044)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(8)	82	(9)	(15)	(24)	7	(319)	(286)
Autres charges nettes (-) / Autres produits nets (+)	112	197	5	124	(161)	37	182	496
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	(119)	134	(36)	300	356	129	(17)	747
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(4)				(12)	(1)	(28)	(45)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(123)	134	(36)	300	344	128	(45)	702
Autres produits opérationnels								
Autres charges opérationnelles		(3)	(23)	(46)	(13)	(13)	(8)	(106)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(123)	131	(59)	254	331	115	(53)	596
Coût de l'endettement financier net (-) / Produit de l'excédent financier net (+)	(15)	47	(2)	13	(49)	11	(96)	(91)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(20)	(3)		(8)	(18)	(2)	1	(50)
Autres charges financières nettes (-) / Autres produits financiers nets (+)	(5)	(6)	(2)	(10)	(13)	(4)	(4)	(44)
Impôt	8	(65)	8	(74)	(58)	(26)	45	(162)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	5	6	2	19	(29)	1	2	6
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(150)	110	(53)	194	164	95	(105)	255
Résultat net des activités abandonnées								
RÉSULTAT NET	(150)	110	(53)	194	164	95	(105)	255
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(150)	109	(53)	194	147	44	(105)	186

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT								
2^{ème} TRIMESTRE 2025								
Publicité						419		419
Prestations de services	141	213	10	1 255	1 597	152	62	3 430
Autres produits sur activités de construction	3 204	2 449	349	3 306				9 308
Autre chiffre d'affaires	817	22		64	323	12		1 238
Chiffre d'affaires total	4 162	2 684	359	4 625	1 920	583	62	14 395
Chiffre d'affaires inter-activités	(23)	(15)		(14)	(12)	(9)	(37)	(110)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC								
CLIENTS EXTERNES								
	4 139	2 669	359	4 611	1 908	574	25	14 285
Achats consommés	(1 908)	(1 545)	(245)	(2 172)	(185)	(204)	15	(6 244)
Charges de personnel	(1 139)	(657)	(27)	(1 697)	(224)	(104)	(31)	(3 879)
Charges externes	(804)	(330)	(62)	(499)	(820)	(93)	40	(2 568)
Impôts et taxes	(36)	(20)	(4)	(15)	(28)	(19)	(1)	(123)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations hors amortissement et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(78)	(26)	(1)	(41)	(344)	(94)	(5)	(589)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	1	(11)	(3)	(25)	(4)	(3)	(7)	(52)
Autres charges nettes (-) / Autres produits nets (+)	14	(2)	(18)	25	(98)	31	(55)	(103)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT								
DES ACTIVITÉS								
	189	78	(1)	187	205	88	(19)	727
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(2)				(9)	(2)	(11)	(24)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT								
	187	78	(1)	187	196	86	(30)	703
Autres produits opérationnels					(1)			(1)
Autres charges opérationnelles		(3)		(14)	(5)	(3)	(10)	(35)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL								
	187	75	(1)	173	190	83	(40)	667
Coût de l'endettement financier net (-) / Produit de l'excédent financier net (+)	(7)	24	(3)	9	(31)	1	(44)	(51)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(11)	(1)	(1)	(5)	(11)		(2)	(31)
Autres charges financières nettes (-) / Autres produits financiers nets (+)		3		(5)	(12)	2	2	(10)
Impôt	(58)	(43)		(63)	(39)	(23)	21	(205)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	9	2	(3)	8	(14)	1	2	5
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS								
POURSUIVIES								
	120	60	(8)	117	83	64	(61)	375
Résultat net des activités abandonnées								
RÉSULTAT NET								
	120	60	(8)	117	83	64	(61)	375
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE								
	120	59	(7)	116	74	29	(62)	329

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT								
2^{ème} TRIMESTRE 2024								
Publicité						439		439
Prestations de services	143	190	13	1 192	1 543	141	56	3 278
Autres produits sur activités de construction	3 183	2 291	320	3 498				9 292
Autre chiffre d'affaires	886	20		59	343	12		1 320
Chiffre d'affaires total	4 212	2 501	333	4 749	1 886	592	56	14 329
Chiffre d'affaires inter-activités	(17)	(26)		(18)	(19)	(10)	(37)	(127)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC								
CLIENTS EXTERNES								
	4 195	2 475	333	4 731	1 867	582	19	14 202
Achats consommés	(1 970)	(1 420)	(265)	(2 301)	(143)	(199)	28	(6 270)
Charges de personnel	(1 150)	(689)	(27)	(1 655)	(228)	(106)	(4)	(3 859)
Charges externes	(832)	(385)	(66)	(608)	(846)	(106)	83	(2 760)
Impôts et taxes	(33)	(19)	(9)	(15)	(25)	(24)	(1)	(126)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations hors amortissement et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(86)	(25)	(3)	(40)	(306)	(77)	(4)	(541)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(15)	54	(5)	(15)	(13)	3	1	10
Autres charges nettes (-) / Autres produits nets (+)	72	81	32	70	(80)	19	(129)	65
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT								
DES ACTIVITÉS								
	181	72	(10)	167	226	92	(7)	721
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(2)				(6)	(1)	(13)	(22)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT								
DES ACTIVITÉS								
	179	72	(10)	167	220	91	(20)	699
Autres produits opérationnels								
Autres charges opérationnelles		(3)	(18)	(24)	(4)	(10)	(5)	(64)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL								
	179	69	(28)	143	216	81	(25)	635
Coût de l'endettement financier net (-) / Produit de l'excédent financier net (+)	(13)	25	(2)	6	(27)	5	(47)	(53)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(10)	(2)		(4)	(9)	(1)	1	(25)
Autres charges financières nettes (-) / Autres produits financiers nets (+)	(2)	(12)	(1)	(6)	(7)	(3)	(2)	(33)
Impôt	(52)	(35)	2	(38)	(38)	(18)	24	(155)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	4	3		13	(13)		3	10
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS								
POURSUIVIES								
	106	48	(29)	114	122	64	(46)	379
Résultat net des activités abandonnées								
RÉSULTAT NET								
	106	48	(29)	114	122	64	(46)	379
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE								
	105	48	(29)	114	109	30	(45)	332

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	(120)	149	(8)	364	288	124	(54)	743
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(23)	(3)	(1)	(9)	(22)	(1)	(1)	(60)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	127	51	3	84	686	188	31	1 170
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	10	(22)	2	58	31	(2)	14	91
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(51)	(54)	(5)	(7)	(27)	(8)		(152)
EBITDA APRÈS LOYER								
1^{er} SEMESTRE 2025	(57)	121	(9)	490	956	301	(10)	1 792

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	(123)	134	(36)	300	344	128	(45)	702
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(20)	(3)		(8)	(18)	(2)	1	(50)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	138	51	5	80	623	157	35	1 089
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	8	(82)	9	15	24	(7)	(3)	(36)
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(45)	(64)	(6)	(38)	(14)	(10)		(177)
EBITDA APRÈS LOYER								
1^{er} SEMESTRE 2024	(42)	36	(28)	349	959	266	(12)	1 528

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	187	78	(1)	187	196	86	(30)	703
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(11)	(1)	(1)	(5)	(11)		(2)	(31)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	80	26	1	41	353	96	16	613
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(1)	11	3	25	4	3	7	52
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(22)	(25)	(3)	(5)	(1)	(2)		(58)
EBITDA APRÈS LOYER								
2^{ème} TRIMESTRE 2025	233	89	(1)	243	541	183	(9)	1 279

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	179	72	(10)	167	220	91	(20)	699
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(10)	(2)		(4)	(9)	(1)	1	(25)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	88	25	3	40	312	78	17	563
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	15	(54)	5	15	13	(3)	(1)	(10)
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(21)	(30)	(3)	(25)	(6)	(5)		(90)
EBITDA APRÈS LOYER								
2^{ème} TRIMESTRE 2024	251	11	(5)	193	530	160	(3)	1 137

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Indicateurs financiers bilan								
30 juin 2025								
ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET	(511)	3 514	(506)	1 467	(4 444)	473	(8 521)	(8 528)
Indicateurs financiers bilan								
31 décembre 2024								
ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET	965	4 033	(384)	1 517	(3 800)	506	(8 903)	(6 066)

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA & autres filiales	Total
Autres indicateurs financiers								
1^{er} semestre 2025								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	21	220	(7)	415	957	242	(123)	1 725
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(88)	(20)		(59)	(667)	(150)	(5)	(989)
Remboursement des obligations locatives (III)	(115)	(23)	(2)	(68)	(81) ^a	(6)	(2)	(297)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	(182)	177	(9)	288	209	86	(130)	439
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES								
	(921)	(383)	(119)	15	(345)	10	14	(1 729)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION								
	(28)	(3)		1	(147)	1		(176)

(a) Le montant de remboursement des obligations locatives de Bouygues Telecom est présenté net de la part du prix de vente des immobilisations allouées aux actifs conservés dans le cadre d'une opération de cession bail de 48 millions d'euros au premier semestre 2025 (cf. note 1.1 de l'annexe).

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA & autres filiales	Total
Autres indicateurs financiers								
1^{er} semestre 2024								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	(8)	172	(53)	396	933	223	(27)	1 636
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(89)	(54)	(1)	(70)	(780)	(141)	(2)	(1 137)
Remboursement des obligations locatives (III)	(96)	(23)	(3)	(74)	(92)	(6)		(294)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	(193)	95	(57)	252	61	76	(29)	205
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES								
	(787)	(228)	(185)	(118)	(235)	(8)	(33)	(1 594)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION								
	(12)	4		(2)	(85)	(3)	(2)	(100)

Le cash-flow libre est en hausse de 234 millions d'euros par rapport à celui dégagé sur le premier semestre 2024.

Retraité de l'impact des fréquences qui s'élèvent à 6 millions d'euros au 30 juin 2024, le cash-flow libre est en hausse de 228 millions d'euros, soit 439 millions d'euros sur le premier semestre 2025 contre 211 millions d'euros un an plus tôt.

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers								
2^{ème} trimestre 2025								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	271	107	1	202	548	144	(73)	1 200
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(50)	(12)		(30)	(311)	(82)	(4)	(489)
Remboursement des obligations locatives (III)	(60)	(12)	(1)	(33)	(82)	(3)	(2)	(193)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	161	83		139	155	59	(79)	518
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES								
	(645)	(82)	(64)	(220)	(108)	(17)	11	(1 125)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION								
	(4)	5			18	5	1	25
Autres indicateurs financiers								
2^{ème} trimestre 2024								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	263	71	(26)	199	503	131	18	1 159
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(49)	(32)	(1)	(36)	(306)	(79)	(1)	(504)
Remboursement des obligations locatives (III)	(49)	(12)	(1)	(38)	(46)	(4)	1	(149)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	165	27	(28)	125	151	48	18	506
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES								
	(550)	100	(28)	(91)	(2)	(49)	(8)	(628)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION								
	1	8		1	(11)	6	(2)	3

Note 12 Engagements hors bilan

Au cours du premier semestre 2025, les engagements hors bilan répertoriés en note 19 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024 n'ont pas évolué de manière significative.

Chez Bouygues Telecom, un second contrat d'approvisionnement en électricité verte a été signé sur le semestre.

12.1 Autre engagement de Bouygues Telecom

Corporate Power Purchase Agreement

Le 17 juin 2025, Bouygues Telecom a signé un contrat d'approvisionnement en électricité verte avec Suez, produite à partir de la valorisation de déchets ménagers. A compter du 1^{er} janvier 2027, et pour 15 ans, Suez livrera à Bouygues Telecom 53 GWh par an, ce qui représente environ 7% de sa consommation annuelle. Le Groupe a analysé les caractéristiques de ce CPPA (Corporate Power Purchase Agreement) et a conclu au caractère déconsolidant des clauses du contrat, ainsi qu'au caractère dit « d'usage propre » (own-use) (IFRS 9.2.4 à 2.7) des quantités acquises d'électricité verte.

Les caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

Contrat	Durée (en années)	1ère date de livraison	Volume annuel (en GWh)
Suez	15	01/01/2027	53

Note 13 Informations sur les parties liées

Les natures des transactions avec les parties liées n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2024.

Note 14 Différends et litiges

Au cours du premier semestre 2025, les différends et litiges décrits en note 23 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024 n'ont pas évolué de manière significative à l'exception des éléments détaillés ci-après :

14.1 Colas

14.1.1 France – Nouvelle Route du Littoral

Le groupement titulaire du marché de travaux MT 5.1 relatif à la construction de la digue (le « Groupement MT 5.1 »), dont GTOI (filiale de Colas) est membre à hauteur de 55%, a formé un recours indemnitaire contre son client la Région Réunion, devant le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion au titre notamment de l'indemnisation de difficultés d'approvisionnement en enrochement, du paiement d'installations de chantier, de la prolongation des délais et de la restitution de pénalités de retard appliquées.

Par plusieurs décisions rendues entre octobre 2024 et février 2025, le tribunal administratif a rejeté la quasi-totalité des demandes de recours indemnitaires formulées par le Groupement titulaire du marché de travaux MT 3 (réalisation d'un viaduc), dont Colas n'est pas membre (cf. paragraphe 14.2.2 ci-dessous). Il a également rejeté les appels en garantie de la Région Réunion contre le Groupement MT 5.1.

14.2 Bouygues Construction

14.2.1 Miami – Brickell City Centre

Le 2 juillet 2013, Brickell City Centre LLC (le « Client ») a confié à une joint-venture, composée des sociétés Americaribe (filiale de Bouygues Construction) et John Moriarty Associates of Florida, la réalisation d'un ensemble immobilier multi-usages à Miami (Floride). La réception de la dernière tranche des travaux de cet ouvrage est intervenue en février 2016.

Des problèmes d'infiltration d'eau, d'étanchéité et de finition sont apparus postérieurement à la réception de l'ouvrage. Le 22 janvier 2021, le Client a saisi le tribunal civil de Miami afin de déterminer l'imputabilité des désordres et le quantum associé. Au 31 décembre 2024, la somme réclamée par le client à la JV s'élevait à 142 millions de dollars et les procédures d'expertises étaient en cours. A la suite d'un accord trouvé avec le Client, ce contentieux est maintenant clos.

14.2.2 France – Nouvelle Route du Littoral

Le 2 juillet 2020, le groupement constructeur titulaire du marché de travaux MT 3 relatif à la construction d'un viaduc, (le « Groupement MT 3 »), dont Bouygues Travaux Publics (filiale de Bouygues Construction) est membre à hauteur de 33%, a saisi le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion de plusieurs réclamations à l'encontre de son client la Région Réunion, portant sur divers sujets techniques.

Par plusieurs décisions rendues entre octobre 2024 et février 2025, le tribunal administratif, se prononçant sur les principaux dossiers concernés, a rejeté les demandes du Groupement MT 3, à l'exception d'une rémunération de l'ordre de 12 millions d'euros TTC au titre de travaux supplémentaires, assortie d'intérêts moratoires. Par ailleurs, le tribunal a décidé qu'un montant de 10 millions d'euros de pénalités était dû par le Groupement MT 3 à la Région Réunion.

Le Groupement MT 3, qui conteste fermement ces décisions, en a interjeté appel devant la cour administrative d'appel de Bordeaux.

14.3 Equans

14.3.1 Chili – Hôpital Santiago du Chili

Une procédure d'arbitrage a été engagée devant le Centre d'arbitrage et de médiation de la chambre de commerce de Santiago à la suite de la résiliation anticipée d'un contrat par Constructora de Infraestructura de Chile SPA (« CICH ») dont la filiale d'Equans Ima Industrial était sous-traitant.

Par une première décision en date du 14 mars 2025, le tribunal arbitral a confirmé la validité de la résiliation du contrat et la possibilité d'une indemnisation de CICH à ce titre. Il revient à CICH de justifier et de valoriser son préjudice.

14.3.2 USA – Ferme Solaire

Ce litige est né de la résiliation, en juin 2022, par Sterling & Wilson Solar Solutions (« S&W ») d'un contrat de sous-traitance attribué à Conti (filiale d'Equans) pour la réalisation d'une ferme solaire dans l'État de Washington. Conti a initié une procédure d'arbitrage contre S&W pour résiliation fautive, alléguant la livraison en retard d'équipements, ou d'équipements défectueux, et le non-paiement de demandes d'accélération des prestations. Le préjudice allégué par Conti s'élevait au 31 décembre 2024 à 19 millions de dollars. S&W a présenté une demande reconventionnelle à hauteur de 89 millions de dollars (hors honoraires et frais d'avocat) le 24 décembre 2024.

A l'issue des audiences tenues en avril et mai 2025, Conti allègue d'un préjudice de 16,3 millions de dollars, et S&W a réduit sa demande reconventionnelle en dommages-intérêts à 54,1 millions de dollars (hors honoraires et frais d'avocat).

14.3.3 Irlande – Centrale biomasse Belfast

Bouygues E&S Contracting UK Limited (« BYES Contracting ») et Full Circle Generation Ltd (le « Client ») s'opposent dans le cadre des contrats de conception-construction (le « CCC ») et d'exploitation-maintenance (le « CEM ») signés pour réaliser une centrale biomasse (Energy from Waste) dans le port de Belfast. Le Client ayant considéré que les tests de performance réalisés à la

réception de la centrale n'ont pas été concluants, il a procédé à la résiliation du CCC pour faute le 5 juillet 2021, et à la résiliation du CEM pour faute le 6 juillet 2021. Dans le cadre d'une procédure arbitrale, le client a révisé à la baisse en avril 2025 le montant de sa réclamation à 236 millions de livres sterling (contre 376 millions de livres sterling précédemment), dont 203 millions de livres sterling sur le contrat de construction et 33 millions de livres sterling sur le contrat d'exploitation et de maintenance. La phase d'analyses croisées des demandes se poursuit et pourrait encore faire évoluer le montant des réclamations.

14.4 Bouygues Telecom

14.4.1 Accès à l'infrastructure FTTH

Le 30 janvier 2020, Bouygues Telecom a saisi l'Arcep d'une demande de règlement de différends relatifs aux conditions financières de l'accès aux lignes FTTH déployées par SFR FTTH (devenu XP Fibre) dans certaines zones du territoire. Par une décision du 5 novembre 2020, l'Arcep a enjoint à XP Fibre de rétablir les tarifs de cofinancement en vigueur avant le 1er février 2020 et de proposer à Bouygues Telecom un tarif de location n'excédant pas 13,20 euros HT/mois par ligne. Saisie par XP Fibre, la cour d'appel de Paris a confirmé la décision de l'Arcep par un arrêt du 20 avril 2023. XP Fibre a formé un pourvoi en cassation le 17 mai 2023. La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de XP Fibre par un arrêt du 4 juin 2025 et ce contentieux est maintenant clos.

Le 29 mars 2022, à la suite de la demande de Bouygues Telecom de règlement d'un différend avec Orange relatif aux conditions financières liées à la restitution des frais de mise en service associés au raccordement du client final, l'Arcep a fait droit à la demande de Bouygues Telecom et a enjoint Orange de modifier les stipulations de son contrat. Orange a interjeté appel de cette décision devant la cour d'appel de Paris et le 4 mars 2025, celle-ci a rejeté la requête d'Orange. Orange ne s'est pas pourvu en cassation contre la décision de la cour d'appel. Ce contentieux est maintenant clos. Bouygues Telecom va réinscrire au rôle du tribunal l'affaire de la restitution des frais de mise en service associés au raccordement du client final qui sont dus à Bouygues Telecom et à SDAIF au titre des lignes FTTH résiliées en zone très dense et en zone moins dense (depuis le 1^{er} janvier 2018).

En mars 2025, Bouygues Telecom et la Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires (SDFAST) ont assigné XP Fibre devant le tribunal des affaires économiques de Paris afin d'obtenir la restitution des frais de mise en service associés au raccordement du client final qui leur sont dus au titre des lignes FTTH résiliées en dehors des zones très denses. Les demandes de Bouygues Telecom et de SDFAST s'élèvent à 51 millions d'euros.

14.4.2 Tel and Com c/ Bouygues Telecom

Un distributeur spécialisé (la société Tel and Com), dont le contrat n'avait pas été renouvelé à son échéance, avait assigné Bouygues Telecom, le 10 novembre 2015, devant le tribunal de commerce de Paris, sur le fondement d'une rupture brutale de relations commerciales établies. Tel and Com reprochait à Bouygues Telecom de ne pas avoir respecté un délai de préavis suffisant et revendiquait la réparation de son préjudice à hauteur de 125,7 millions d'euros. La cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 20 décembre 2019, a jugé que le délai de préavis accordé par Bouygues Telecom avait été suffisant. Sur pourvoi de Tel and Com, la Cour de cassation a prononcé la cassation partielle de l'arrêt d'appel et renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Paris. Devant la cour d'appel de renvoi, le distributeur demandait une indemnisation à hauteur de 120 millions d'euros. Par un arrêt du 31 mars 2023, la cour d'appel a jugé que le délai de préavis avait été insuffisant et ordonné une expertise aux fins d'évaluer le préjudice revendiqué par Tel and Com. Saisie sur pourvoi des parties en juin 2023, la Cour de cassation, par un arrêt du 29 janvier 2025, a cassé partiellement l'arrêt d'appel. L'affaire a été renvoyée devant la cour d'appel de Paris autrement constituée. En juillet 2025, les parties ont convenu de mettre fin au litige de façon amiable. Ce contentieux est maintenant clos.

14.4.3 Litige et brevets

Bouygues Telecom a été assignée par un tiers en contrefaçon au titre de trois brevets. Par un arrêt en date du 28 juin 2024, la cour d'appel de Paris a confirmé un jugement de première instance favorable à Bouygues Telecom sur le premier brevet.

La décision rendue en appel sur le deuxième brevet a été favorable à Bouygues Telecom. Le tiers ayant formé un pourvoi, ce litige est pendant devant la Cour de cassation. Après la révocation du troisième brevet par l'Office européen des brevets, le demandeur s'est désisté de son action devant le tribunal judiciaire. Ce contentieux est maintenant clos.

Note 15 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au 30 juin 2025, les actifs et passifs détenus en vue de la vente représentent un actif net de 64 millions d'euros relatif à Bouygues Immobilier Polska chez Bouygues Immobilier (cession intervenue le 10 juillet 2025, cf. note 1.3 de l'annexe) pour 29 millions d'euros et aux filiales My Little Paris et Play 2 chez TF1 pour 35 millions d'euros.